

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Date de convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	25	07	08	32
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	23	06	10	29
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	25	07	08	32
Pour la délibération n°25-108	23	06	10	29
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	25	07	08	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRÉ, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-115 Rétrocession à la Ville de la parcelle AY 556p dénommée « Placette des arts »

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

30 JUIN 2025

30 JUIN 2025

Fait à Louviers, le

27 JUIN 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-115-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N°25-115

**RÉTROCESSION À LA VILLE DE LA PARCELLE
CADASTRÉE AY 556p DÉNOMMÉE «*PLACETTE DES
ARTS*»**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal par délibération n°22- 075 en date du 19 mai 2022, a dénommé la parcelle AY 556p située entre le boulevard de Crosne et la rue Achille Mercier, *placette des Arts*.

Cette parcelle végétalisée et aménagée par le promoteur Polylogis, constructeur de la résidence Jeuffrain, a vocation à constituer un espace de transition entre les deux rues. Elle offre des aménités urbaines accessibles à l'ensemble des usagers, au-delà des seuls résidents des deux immeubles.

Lors de son assemblée générale en date du 04 avril 2024, la copropriété de la résidence Jeuffrain s'est prononcée favorablement en faveur de la rétrocession de la placette des arts à la Ville de Louviers.

En conséquence, par courrier en date du 09 mai 2025 adressé aux services municipaux, le syndic de copropriété de la résidence, Normandie Immo de France, a formulé une demande de rétrocession de la parcelle identifiée au plan de division joint en annexe de la présente.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L2141-1,

Vu la délibération n°22-075 du 19 mai 2022,

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale de la copropriété de la résidence Jeuffrain,

Considérant le plan de division de la parcelle AY 556p correspond à l'emprise de la *placette des Arts*,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes visant à la rétrocession de la parcelle AY 556p et à son classement dans le Domaine public communal.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

